



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 96816

## Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les zones dites « déserts médicaux » dans les outre-mer, et plus spécialement dans la communauté d'agglomération du Nord de la Martinique. Le programme ambitieux lancé par le ministère de la santé et le ministère de l'outre-mer intitulé « Les stratégies de santé pour les outre-mer » composé de cinq axes prioritaires avec 22 objectifs et 62 actions mérite d'être appréciée. En particulier la hausse de médecins et de professionnels de santé dans les outre-mer. En effet, comme l'a montré le bilan du SNIIR-AM (CNAM-TS 2010) de l'INSEE, un déficit de médecins généralistes, et de professionnels de santé est pointé du doigt notamment dans la zone Antilles-Guyane. Toutefois, il souhaite souligner les inégalités existantes entre les centres-villes et les zones dites « déserts médicaux ». La proposition de hausse de professionnels de santé est nécessaire dans ces territoires étant donné qu'à l'aune de 2030 la Martinique constituera l'un des départements de France les plus âgés, d'où un besoin accru de médecins. Mais paradoxalement, cette hausse de médecins va accroître les inégalités d'accès aux soins entre les centres-villes et les zones reculées, du fait qu'une grande partie de ces professionnels évitent les « déserts-médicaux ». Outre les fortes disparités qui existent entre les communes, le Nord de la Martinique présente un taux de vieillissement nettement plus marqué que les autres territoires relativement à sa population, avec 21,4 % de sa population au-dessus de 60 ans, contre 19,3 % en moyenne pour la Martinique, un taux de natalité et un revenu annuel en baisse, ainsi qu'un taux de chômage en expansion. Des caractéristiques majeures du territoire Nord Atlantique par rapport à la moyenne régionale. S'ajoutent à ce triste bilan, les problèmes sanitaires tels le diabète, les tumeurs et hypertensions artérielles constituant les principales affections de longue durée rencontrée dans ce territoire ainsi que les épidémies telles l'obésité, le zika, etc. L'offre de soins dans le Nord Atlantique est alarmante, il existe « une pénurie de médecins généralistes qui génère des difficultés d'accès aux soins () qui participe à la saturation des services d'urgences, ces derniers étant souvent sollicités pour des soins courants » comme le souligne l'INSEE dans son étude sur les soins de villes en Martinique en 2014 en partenariat avec l'ARS. Les programmes actuels tels le contrat de praticien territorial de médecines générales (PTMG), le contrat d'engagement de service public (CESP), les aides de l'assurance maladie sont à bout de souffle. Rendre le territoire Nord Atlantique de la Martinique, et plus largement les zones reculées de France, plus attractifs aux médecins et professionnels de santé est un enjeu majeur pour répondre à l'accroissement de ses besoins de soins. Il propose que soit introduit dans l'axe 5 « Réduire les inégalités d'accès aux soins » du programme, un plan d'incitation des médecins et professionnels de santé à venir travailler dans les zones reculées. Cette initiative peut se faire par une baisse fiscale des professionnels travaillant dans ces zones avec des contreparties. Ce plan très encadré, dépendra de l'ARS qui se chargera par la réunion d'une commission constitués de politiques, et de professionnels de santé du pilotage de ce plan. Il lui demande en conséquence s'il ne lui paraît pas opportun et urgent de mettre en œuvre une telle proposition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Nestor Azerot](#)

**Circonscription :** Martinique (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 96816

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [21 juin 2016](#), page 5652

**Question retirée le** : 20 juin 2017 (Fin de mandat)